

2818



**République du Sénégal**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**  
**Présidence de la République**

**Délégation Générale à la Protection Sociale et à la  
Solidarité Nationale**

**CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA PROTECTION SOCIALE A LA 61  
SESSION DE LA CONDITION FEMININE DU SYSTEME DES NATIONS  
UNIES (CSW)**

**DU 13 AU 24 MARS 2017 A NEW YORK**

**Thème prioritaire : « l'Autonomisation économique des femmes dans le monde du  
travail en pleine évolution »**

**Thème d'évaluation : « les difficultés rencontrées et les résultats obtenus dans la  
réalisation des OMD en faveur des femmes et des filles ».**

## SOMMAIRE

- i. Introduction
- ii. Protection sociale et égalité de genre
- iii. Protection sociale et OMD
- iv. Quelques réalisations dans les projets et programmes de protection sociale
- v. Difficultés rencontrées par les acteurs dans la mise en œuvre
- vi. Conclusion

---

### I. INTRODUCTION

La vision adoptée par le Sénégal, à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), c'est un pays émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droits. Il s'agit d'une vision du développement inclusif affirmé par Le Chef de l'Etat, le Président Macky SALL qui repose sur le respect des besoins différenciés des femmes et des hommes, des filles et des garçons et des groupes vulnérables, en leur assurant un accès équitable aux opportunités. Cela passe par leur autonomisation économique, sociale et politique, ce à travers un ensemble de réformes visant le renforcement des mécanismes de mise en œuvre des textes et règlements y afférents.

En effet, le Gouvernement du Sénégal a réalisé, qu'en dépit de la kyrielle de programmes de lutte contre la pauvreté mis en œuvre, que les progrès accomplis n'ont pas permis de protéger les pauvres et de riposter avec efficacité aux chocs. L'effacement de la dette des agricultures suite à une perturbation climatique, les subventions accordées (gaz butane, électricité, denrées de base, eau et autres) n'ont pas profité aux plus pauvres. Il s'y ajoute que ces mesures ont présenté des erreurs d'inclusion surtout pour les femmes et les filles, puisque seul 7 ou 8% des bénéficiaires étaient issus du quintile le plus pauvre.

Tirant les leçons des politiques antérieures et des programmes de développement social, le Gouvernement s'est résolument inscrit dans une dynamique d'intégration des politiques de protection sociale.

Par définition, la protection sociale est considérée comme un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux. Elle intègre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires avec les 3 logiques : celle d'assistance, celle d'assurance dans la prise en charge des prestations et celle d'autonomisation des catégories sociales (parmi lesquelles les femmes sont

des cibles privilégiées). Les transferts non contributifs, à travers l'assistance sociale (transferts réguliers et prévisibles) et les filets sociaux de sécurité permettent aux populations pauvres de disposer d'un revenu minimum, de moyens de subsistance et de soins de santé ainsi que l'accès à l'éducation. Mais également il s'agit des mesures prises afin de faire face aux différents risques de maladies, de décès, de vieillissement et d'invalidité ou encore du chômage, de la vulnérabilité et de la pauvreté temporaire ou chronique dont la population pourrait souffrir à un moment donné.

## II. Protection sociale et égalité de genre

L'égalité des genres est une pierre angulaire de la protection sociale. La protection contre la discrimination dans l'accès au travail et sur le lieu de travail, ainsi que la réponse aux besoins spécifiques des femmes et des filles est associée à des démarches proactives dans ce domaine. Aider les femmes et les hommes à trouver un équilibre entre travail et vie familiale est essentiel pour relever les défis que posent l'égalité des genres, les faibles taux d'emploi et le vieillissement de la population.

La protection sociale en tant qu'objectif en soi reflète les objectifs et valeurs consacrés par la Constitution de l'OIT et la Déclaration de Philadelphie. C'est un des piliers de la promotion de l'équité et de la justice sociale. Pour de nombreux travailleurs et leur famille, elle est le miroir de la réalité quotidienne du travail décent. La protection sociale en tant que moyen d'atteindre d'autres objectifs :

\*Emploi et productivité – L'Agenda global pour l'emploi de l'OIT attire l'attention sur la synergie entre la protection sociale, l'emploi et la productivité.

\*Réduction de la pauvreté : – La protection sociale contribue à la réduction de la vulnérabilité des pauvres et des exclus (femmes/hommes, filles/garçons), en élargissant les possibilités qui s'offrent à eux et en les protégeant contre la discrimination. Elle aide non seulement les individus à échapper à la pauvreté, mais aussi à ne pas y tomber. La protection sociale fait partie intégrante des stratégies de réduction de la pauvreté dans de nombreux pays.

Par rapport à l'emploi décent et aux actions qui s'inscrivent dans la dynamique de l'autonomisation, des efforts ont été accomplis en 2016.

### III. Quelques réalisations dans les projets et programmes de protection

La protection sociale contribue à la réalisation de plusieurs Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en garantissant un revenu en cas de maladie, de handicap ou de vieillesse et en assurant l'accès aux soins de santé, la sécurité sociale contribue à l'OMD 1 « Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim ». La protection sociale contribue à l'atteinte de l'OMD 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

Les initiatives en matière de protection de la maternité et d'accès aux prestations de sécurité sociale contribuent à l'OMD 5 « Améliorer la santé maternelle ». Le programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail contribue à l'OMD 6 « Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ». Les politiques de sécurité et de santé au travail et les instruments tels que ceux sur la sécurité chimique, la maîtrise des risques majeurs et le milieu de travail contribuent à l'OMD 7 et « Assurer un environnement humain durable » par la protection sociale adaptative pour renforcer la résilience des populations (femmes et hommes, filles et garçons).

- ✓ A ce titre, le Programme National de Bourses de Sécurité familiale, destiné à fournir des allocations à des ménages vivant dans une situation d'extrême pauvreté en privilégiant les femmes comme allocataires, est passé à 292 000 ménages et ils sont systématiquement enrôlés dans les mutuelles de santé dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle. Qui plus est, on peut tenir compte des initiatives de gratuité (Plan Sésame, gratuité de la césarienne et prise en charge de la Dialyse) et l'établissement, au profit des personnes handicapées, de cartes d'égalité des chances (pour femmes et hommes) en vue de leur assurer un accès équitable aux services de protection sociale et aux opportunités économiques.
- ✓ Actuellement, 1785 handicapés (femmes et hommes) bénéficiaires de la Carte d'Égalité de Chance (CEC) ont été effectivement enrôlés dans le programme national de bourses de sécurité familiale. La Direction Générale de l'Action Sociale a distribué, à ce jour, 24.355 cartes d'égalité des chances.
- ✓ En outre, avec l'appui de l'UNICEF, 900 enfants (filles et Garçons) ont bénéficié du cash et de l'accompagnement à travers le CDPE pour

leur éducation, état civil et inscription aux mutuelles de santé dans la phase 2 à Kolda et Coumbakara (93% des enfants bénéficiaires sont inscrits à l'école, 91% enregistrés à l'état civil. A travers la composante d'appui aux activités productives réalisées en partenariat avec le Ministère en charge de la Femme 97% des familles ont bénéficié des formations en AGR et des financement des projets d'investissement avec l'appui du PNUD et de la Coopération italienne;

(PRODES)

- ✓ 100914 enfants (filles et garçons) ont bénéficié d'un repas à l'école durant toute l'année scolaire à travers la modalité « bons d'achat alimentaires » du PAM associé à une dotation en vivres dans les régions de Kolda, Ziguinchor, Sédhiou, Kédougou, Tambacounda, Matam, Kaffrine, Kaolack, Louga et Fatick.
- ✓ A Kédougou grâce à la FAO, des achats ont été faites auprès de 1000 petits producteurs (dont certaines organisations de femmes) dans le cadre du projet « Purchase from Africans for Africa » ou PAA. Il est prévu avec le partenaire un renforcement de l'intégration des organisations de femmes (pour alimenter les cantines scolaires).
- ✓ Egalement, 65 familles vulnérables tirées du Registre National Unique (RNU) dans la commune de Linguère par la DGPSN ont bénéficié de bourses économiques du Programme de Développement Economique et Social (PRODES) du Ministère en charge de la Femme en partenariat avec le PNUD.
- ✓ Par rapport au travail décent, la protection sociale constitue le nœud de la politique sociale de l'Etat tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux. Ainsi, les objectifs stratégiques poursuivis dans l'Axe 2 du PSE: *Capital Humain, Protection Sociale et Développement Durable* vise à «promouvoir le travail décent, à travers l'amélioration de la couverture maladie et de la sécurité au travail, le renforcement des prestations sociales et la lutte contre l'évasion sociale » mais également il est visé l'amélioration des conditions socio-économiques des groupes vulnérables et des familles vivant en situation de précarité et la consolidation et l'extension des mécanismes de transferts sociaux ; et enfin l'extension de la protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables par le développement d'un paquet de services de protection avec des normes et standards minimum de qualité.
- ✓ Un accent sera fait sur l'extension des mécanismes de transferts sociaux, le renforcement du dispositif de réinsertion sociale des groupes vulnérables, à la facilitation de l'accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de production afin que

ces femmes et hommes préservent leur dignité. Grâce des financements additionnels pour renforcer le programme, des actions seront entreprises afin que les femmes des ménages allocataires des ménages enrôlés aient des activités génératrices de

- ✓ L'objectif stratégique cette politique est d'étendre la couverture maladie de base à au moins 75% de la population du Sénégal en 2017 et d'au moins de 80% d'ici 2021. Le besoin de financement de cet objectif stratégique est estimé à deux cent quatre-vingt-deux milliards quinze millions cent treize mille cinq cent soixante-treize (282 015 113 573) FCFA. L'Agence de la CMU a étendu la mise en place des mutuelles de santé à toutes les communes du Sénégal et à ce jour on décompte un nombre de 471 mutuelles sur toute l'étendue du territoire.

La prise en charge des soins par l'Etat s'étend jusqu'aux appareils orthopédiques et aux aides techniques nécessaires à la personne handicapée lorsqu'elle ne bénéficie d'aucune couverture sociale.

**Programme National de Cantines scolaires** : On dénombre 4785 cantines scolaires dans les écoles de filles et écoles mixtes au Sénégal pour un taux de couverture de 53 % à l'élémentaire, 16 % au moyen-secondaire et 13% au préscolaire. Ce programme lutte contre la malnutrition et la sous- alimentation chez les apprenants (filles et garçons). En effet, elles peuvent provoquer, selon des experts, des retards, voire des déficiences dans le développement cognitif. Sans oublier qu'en règle générale, les enfants mal nourris sont plus exposés au redoublement et à l'abandon scolaire, et ont les scores les plus faibles aux évaluations des apprentissages. L'objectif visé par les autorités est de couvrir 3 038 écoles élémentaires, préscolaires et quelques "daraas", soit 500 000 bénéficiaires tous les cinq ans.

- ✓ **Revalorisation des pensions IPRES** : entre 2012 et 2017, une hausse de 40 % a été enregistrée sur les pensions à la retraite payées par l'IPRES, ce qui fait que l'allocataire qui percevait 100.000 FCFA en 2012, perçoit aujourd'hui 146.410 FCFA. Suite à l'engagement pris par le Conseil d'administration en date du 20 janvier 2016, devant les associations des retraités, et conformément à la volonté politique, l'Ipres a engagé le processus de mensualisation des pensions de retraite.

- ✓ **Régime spécifique et simplifié d'assurance sociale ou Régime simplifié pour les petits contribuables** : ce projet est piloté par le Ministère en charge du Travail et vise principalement l'extension de la protection sociale au secteur informel.
- ✓ **Minimum vieillesse** : La mise en place du "minimum vieillesse" concerne toutes les personnes âgées de 60 ans et plus (femmes et hommes) qui n'ont jamais été affiliées à un système de retraite ni au niveau du Fonds national de retraite ni à l'IPRES. Ce projet est engagé par le Gouvernement à travers le Ministère en charge du Travail.
- ✓ **Etc.**

iv. **Difficultés rencontrées par les acteurs dans la mise en œuvre de cette politique de protection sociale**

Des difficultés ont été rencontrées et les résorber reste un défi à relever :

- cibler les toutes les femmes et les filles, hommes et garçons vivant dans l'extrême pauvreté et faire de sorte qu'ils accèdent aux services sociaux de base, accèdent à l'éducation, au travail décent, et à l'autonomisation, demeure un défi ;
- la difficulté de la Promotion des femmes à des postes de responsabilité, demeure un défi à relever ;
- le manque de sensibilité des responsables hommes sur la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets ;
- l'implication des femmes dans les instances de prise de décision malgré la loi sur la parité,
- .- pour la mise en œuvre effective de la **Convention n°183** sur la Protection de la maternité, il est urgent aujourd'hui d'installer des crèches d'entreprises, interentreprises et communautaires pour mieux favoriser l'autonomisation et l'efficacité des femmes dans le monde du travail.
- etc.

**Conclusion**

le bilan de 2016 des objectifs du Millénaire pour le développement pour le Sénégal a amené l'Etat a renforcer plusieurs projets et programmes dans le domaine de la protection sociale. Certes, des progrès réels ont été accomplis vers la réalisation de certains des objectifs, notamment la généralisation du traitement contre le sida, les gains de productivité agricole, la hausse des taux de scolarisation et l'amélioration de

l'accès aux services d'approvisionnement en eau et en assainissement (services sociaux de base). Mais il subsiste encore de fortes disparités entre les hommes et femmes, les filles et garçons, le milieu urbain et le milieu rural.

Donc, le Gouvernement du Sénégal a accompli d'énormes efforts pour renforcer la couverture et l'efficacité de la protection sociale. Mais, en dépit des progrès réalisés, la protection sociale reste toujours un grand chantier pour des millions de personnes et pour leur famille (système formel et système informel) à l'image du monde entier.

-----

*Travail coordonné par la Coordinatrice de la Cellule Genre de la DGPSN  
Madame Safiétou BA DIOP/ CT PS*